

Image not found or type unknown



conditions requises pour un prêt auto

Par **cindyju**, le 17/11/2010 à 15:03

Bonjour,

Mon ami a fait un prêt auto d'un montant de 16000 euros. Il était alors en contrat de professionnalisation. on lui a donc demandé une promesse d'embauche. Cependant son employeur lui a juste fourni une "probabilité" d'embauche. sa conseillère lui a tout de même accordé le prêt alors qu'il ne remplissait pas cette condition. mon ami n'a pas été embaucher. y a t il un recours possible? avait elle réellement le droit de lui accorder un prêt sans embauche ou promesse d'embauche?

merci d'avance pour vos réponses